# Guide de la démarche simplifiée FORMULAIRE - BÉNÉFICE D'ANTÉRIORITÉ - Création/Vidange

## Cette démarche simplifiée est accessible ici

## Le guide proposé contient plusieurs parties :

- Partie I : Aide au remplissage du formulaire
  - Étape 1 : Propriétaire
  - Étape 2 : Emplacement du plan d'eau
  - Étape 3 : Description du plan d'eau
  - Étape 4 : Description de l'alimentation
  - Étape 5 : Description des rejets et de la vidange
  - Étape 6 : Description de la digue
  - Étape 7 : Usage du plan d'eau
- Partie II: Instruction des demandes
  - Délais d'instruction
  - Doctrine départementale
- Partie III: Outils à disposition
  - · Cartographier sur « Démarches-simplifiées »
  - o Estimer l'année de création d'un plan d'eau
  - Estimer la superficie d'un plan d'eau

## PARTIE I : Aide au remplissage du formulaire

- \*Champ obligatoire
- \*Formulaire papier
- \*Formulaire électronique

## ÉTAPE 1 : PROPRIÉTAIRE

Champ	Valeur	Exemple
NOM***	Particulier : NOM Prénom Personne morale : Dénomination	DUPONT Jean EARL DUPONT Jean
Identifiant***	Particulier : Date de Naissance Personne morale : N° SIRET	01/01/1900 111 111 111 00111
Adresse***	XX Rue/Av./etc. XX XXX Commune	12 rue du déversoir 45 400 Fleury-les-Aubrais
Tel***	XX-XX-XX-XX-XX	02-99-99-99
Courriel***	xxxxxxxxxxxx@xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx	exemple@test.com
Anc_Prop** (si connu)	Particulier : NOM Prénom Personne morale : Dénomination	DUPONT Jean EARL DUPONT Jean

## ÉTAPE 2 : EMPLACEMENT DU PLAN D'EAU

Champ	Valeur	Exemple
Commune***	Commune	Fleury-les-Aubrais
Lieu-dit**	Lieu-dit	La Passerelle
Cartographie***	Formulaire papier:  • Plan IGN au 1 / 25000  Formulaire électronique:  • Cf. « Outil cartographique » cidessous	Actional Medical Medical Medical State of the Control of the Contr

## ÉTAPE 3 : DESCRIPTION DU PLAN D'EAU

Champ	Valeur	Exemple	
Nom***	Nom du plan d'eau Cf. Nom IGN ou autres	Étang d'Orléans	
Annee_Creation***	AAAA Cf. « Outils cartographiques » ci-dessous	1990	
Justification_Creation*	Fichier modèle	Photographie aerienne fannée précédent la création du plan d'eau  Sits 1974  Photographie aerienne fannée précédent la création du plan d'eau  Photographie aerienne fannée suivant la création du plan d'eau  Photographie aerienne fannée suivant la création du plan d'eau  Sits 1975  Photographie aerienne fannée suivant la création du plan d'eau  Sits 1975  Photographie aerienne fannée suivant la création du plan d'eau  Sits 1975  Photographie aerienne fannée suivant la création du plan d'eau  Sits 1975  Photographie aerienne fannée suivant la création du plan d'eau  Sits 1975  Photographie aerienne fannée suivant la création du plan d'eau  Sits 1975  Photographie aerienne fannée suivant la création du plan d'eau  Sits 1975  Photographie aerienne fannée suivant la création du plan d'eau  Sits 1975  Photographie aerienne fannée suivant la création du plan d'eau  Sits 1975  Photographie aerienne fannée suivant la création du plan d'eau  Sits 1975  Sits 1975  Photographie aerienne fannée suivant la création du plan d'eau  Sits 1975  Photographie aerienne fannée suivant la création du plan d'eau  Sits 1975  Photographie aerienne fannée suivant la création du plan d'eau	
Date_AP**	JJ/MM/AAAA Cf. document administratif	31/07/1990	
Surface***	XX XXX m² Cf. « Estimer la superficie du plan d'eau » ci-dessous	20 000 m²	
Profondeur***	XX XXX m	2 m	
Volume***	XX XXX m3	30 000 m3	

## ÉTAPE 4: DESCRIPTION DE L'ALIMENTATION

Définition : L'alimentation du plan d'eau peut être assurée par diverses ressources :

#### · Cours d'eau

 Un plan d'eau est alimenté par les eaux superficielles dès lors qu'un écoulement identifié sur la carte des cours d'eau « Police de l'eau » en tant que cours d'eau est connecté au plan d'eau.

#### • Eaux souterraines

 Un plan d'eau est alimenté par les eaux souterraines dès lors qu'un ouvrage de prélèvement (forage, puits, etc.) permet le remplissage de ce dernier ou qu'il est implanté dans le lit majeur d'un cours d'eau et met à jour la nappe d'accompagnement de ce dernier.

#### Ruissellement

 Un plan d'eau est alimenté par ruissellement lorsque ce dernier constitue le bassin récepteur des eaux météoriques. L'alimentation de l'ensemble des plans d'eau est assuré à minima par ruissellement mais en général il ne constitue pas la ressource d'alimentation principale.

#### Source(s)

• Un plan d'eau peut être alimenté par une source dont la présence ne peut être vérifiée que lors de la vidange de ce dernier pendant une période assez longue. Cette source peut prendre la forme d'une zone humide en queue d'étang, de l'affleurement d'une nappe perchée ou bien de résurgences.

### Autres alimentations envisageables

- Réseau de drainage : le plan d'eau peut constituer le réceptacle de différents tuyaux de drainage
- Eaux pluviales : le plan d'eau peut constituer le réceptacle de différents tuyaux de gestion des eaux pluviales.

Type	Plan d'eau « collinaire »	Plan d'eau « sur source »	Plan d'eau « en barrage » de cours d'eau	Plan d'eau « en dérivation » a posteriori	Plan d'eau « en dérivation »
Schéma		OSCE OSCE	Sce	sce	o <sub>Sce</sub>
Alimentation	Ruissellement	Ruissellement Source(s)	Ruissellement Cours d'eau Eaux souterraines (Source(s))	Ruissellement Cours d'eau Eaux souterraines (Source(s))	Ruissellement Cours d'eau (Eaux souterraines) (Source(s))

#### Caractéristiques techniques de l'alimentation :

#### Cours d'eau

- o Type: en barrage, en dérivation, en dérivation a posteriori
- Type d'ouvrage : aucun, batardeaux, vannes, buse, etc.
  - Statut administratif de l'ouvrage : Autorisation, déclaration, bénéfice d'antériorité, etc.
- Statut de l'écoulement : Cours d'eau, Non cours d'eau, Indéterminé, Inconnu

#### Eaux souterraines

- Type: prélèvement, nappe d'accompagnement
- Type d'ouvrage : aucun, forage, puits artésien, etc.
  - Puissance : débit prélevé
  - Fonctionnement : période, durée, etc.
  - Statut administratif de l'ouvrage : Autorisation, déclaration, bénéfice d'antériorité, etc.

## • Sources

- Type: Affleurement de nappe, zone humide, résurgence, etc.
- <u>Précisions</u>: localisation, nature (végétation caractéristique, géologie, etc.), etc.

## Champs du formulaire :

Champ	Valeur			Exemple
Alimentation***	Eaux souterraines Cours d'eau	Ruissellement Source(s)	Autre	Ruissellement Cours d'eau
Précisions***	Expression libre au	Expression libre au regard des précisions proposées ci-dessus		En dérivation Niveau d'eau pour la prise d'eau assurée par un seuil fixe. Prise d'eau assurée par une buse de diamètre 125 mm. Ouvrage et prélèvement déclaré Cours d'eau

## Exemple :



## ÉTAPE 5 : DESCRIPTION DES REJETS ET DE LA VIDANGE

<u>Définition</u>: Les rejets depuis le plan d'eau dans le milieu récepteur peuvent être assurés par différents organes constitutifs d'un plan d'eau :

#### Trop plein

• Le trop plein permet de maintenir le niveau du plan d'eau à son niveau maximal autorisé (Niveau Normal des Eaux (NNE)).

#### • Déversoir de crue

Le déversoir de crue est un ouvrage de sécurité permettant l'évacuation du débit de crue plus ou moins conséquent selon son dimensionnement. De manière générale, le dimensionnement est calé sur le Niveau des Plus Hautes Eaux Connues (NPHE) ou pour la crue d'occurrence 100 ans.

#### Vidange

• La vidange permet de vider complètement la retenue.

#### · Pêcherie

La pêcherie permet le contrôle, l'isolement et la récupération intégrale des espèces piscicoles.

## Caractéristiques techniques de l'alimentation :

#### Trop plein

- <u>Localisation</u>: Le trop plein peut être un ouvrage à part entière ou être intégré à un autre ouvrage tel que le déversoir de crue ou la vidange. Il peut être visible en surface ou être au fond de l'étang afin d'évacuer les eaux de fond, plus fraîches.
- <u>Type</u>: Le trop plein est souvent constitué par un tuyau ou par un seuil fixe ou mobile à l'aide de batardeaux.
- <u>Exutoire</u>: L'exutoire d'un trop plein peut être indifféremment un tiers étang, un fossé d'évacuation rejoignant un cours d'eau plus en aval, un cours d'eau, etc.

#### Déversoir de crue

- <u>Localisation</u>: Le déversoir de crue est un ouvrage à part entière situé au niveau de la digue de manière superficielle ou intégrée.
- <u>Type</u>: Le déversoir de crue est en général un radier à ciel ouvert mais il peut également être un tuyau intégré dans le corps de la digue.
- <u>Exutoire</u>: L'exutoire d'un déversoir de crue peut être indifféremment un tiers étang, un fossé d'évacuation rejoignant un cours d'eau plus en aval, un cours d'eau, etc.

#### Vidange

- <u>Localisation</u>: L'ouvrage de vidange est situé au point bas du plan d'eau afin que la vidange du plan d'eau puisse être complète. Ainsi, cet ouvrage est en général au milieu de la berge aval de l'étang.
- <u>Type:</u> L'ouvrage de vidange peut être de différents types tels que : une canalisation simple, un siphon, un moine, une bonde, etc.
- <u>Exutoire</u>: L'exutoire d'une vidange peut être indifféremment un tiers étang, un fossé d'évacuation rejoignant un cours d'eau plus en aval, un cours d'eau, etc.

#### Pêcherie

- <u>Localisation</u>: Elle est en général positionnée à l'arrière de la digue sur le canal d'évacuation des eau de vidange. Toutefois, elle peut également être à l'intérieur de l'étang lorsque la configuration le permet.
- <u>Type</u>: Dans le cadre de pêcherie temporaire, elle est souvent composée de piquets en bois, de filets brise-vent et de dalles en béton. Dans le cadre d'une pêcherie permanente, il s'agit d'un ouvrage en maçonnerie de forme rectangulaire dans lequel débouche la conduite d'évacuation de l'ouvrage de vidange.
- <u>Exutoire</u>: L'exutoire de la pêcherie peut être indifféremment un tiers étang, un fossé d'évacuation rejoignant un cours d'eau plus en aval, un cours d'eau, une pêcherie, etc.

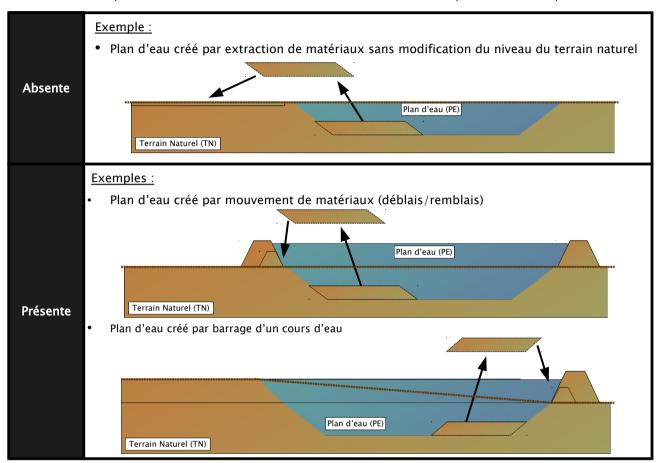
## Champs du formulaire :

Champ	Valeur	Exemple		
Trop-plein				
Trop plein***	Oui/Non	Oui		
Surverse**	Aucune :  → Aucune surverse observée  Estivale :  → Surverse estivale observée (juin-septembre)  Hivernale :  → Surverse hivernale observée (novembre-mars)  Permanente :  → Surverse estivale, hivernale observées	Estivale		
	Déversoir de crue			
Déversoir de crue***	Oui/Non	Oui		
Crue de dimensionnement **	Occurrence de crue pour laquelle est dimensionné le déversoir	100		
	Vidange			
Vidange***	Oui/Non	Oui		
Fréquence **	1 fois tous les deux ans 1 fois tous les 10 ans etc.	Tous les trois ans		
Période **	Janvier / Février / Mars / Avril / Mai / Juin / Juillet / Août / Septembre / Octobre / Novembre / Décembre ! : arrêtés de restriction des usages de l'eau (sécheresse)	Novembre		
Durée **	XX jours	15 jours		
Destination du poisson**	Expression libre	Récolte par un pisciculteur		
	Pêcherie			
Pêcherie***	Oui/Non	Oui		
Position **	Dans le plan d'eau A l'aval du plan d'eau	Dans le plan d'eau		
Type **	Fixe / Amovible	Amovible		
Exutoire				
Type_exutoire***	Écoulement superficiel : cours d'eau / non cours d'eau Plan d'eau aval Infiltration	Cours d'eau		
Nom_exutoire **	Nom du plan d'eau Cf. Nom IGN ou autres	Le Cosson		
Distance **	XXX m	25 m		



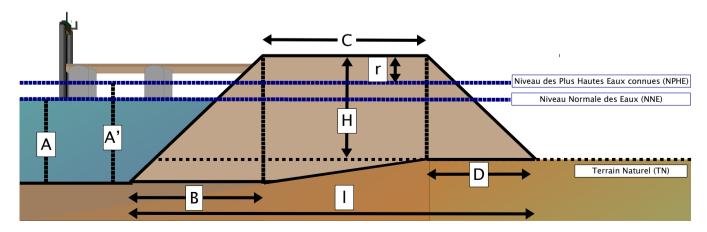
## ÉTAPE 6 : DESCRIPTION DE LA DIGUE

<u>Définition</u>: La digue, appelée également : chaussée, merlon, barrage ou levée ; est l'ouvrage érigé au-dessus du terrain naturel permettant de retenir les écoulements et créant la surface plane d'eau. Elle peut être :



### Caractéristiques physiques de la digue :

- A hauteur d'eau dans le plan d'eau au niveau normal d'exploitation
- A' hauteur d'eau dans le plan d'eau au niveau des plus hautes eaux connues
- H → hauteur de la digue calculée entre la crête et le terrain naturel
- B → largeur du talus amont
- D → largeur du talus aval
- C → largeur de la digue mesurée au sommet
- I  $\rightarrow$  longueur du barrage (=B+C+D)
- r  $\rightarrow$  revanche (=A-H')



#### Réglementation :

- Article R.214-1 du code de l'environnement
  - 3.2.5.0 : Barrage de retenue et ouvrages assimilés relevant des critères de classement prévus par l'article R. 214–112 (A)
- Article R.214-112 du code de l'environnement
  - Les classes des barrages de retenue et des ouvrages assimilés, ci-après désignés
     "barrage", sont définies dans le tableau ci-dessous :
    - Classe **A**:  $H \ge 20$  et  $H^2 * V^{0.5} \ge 1500$
    - Classe **B**:  $20 > H \ge 10$  et  $1500 > H^2 * V^{0,5} \ge 200$
    - Classe C:
      - $\circ \quad \ 10 > H \geq 5 \ et \ 200 > \ H^2 \ ^* \ V^{0,5} \geq 20$
      - ou H>2 et V>0,05 et présence d'habitations à l'aval du barrage jusqu'à une distance de 400m.

Où : H est la hauteur de l'ouvrage exprimée en mètres et définie comme la plus grande hauteur mesurée verticalement entre le sommet de l'ouvrage et le terrain naturel à l'aplomb de ce sommet (Cf. « A » sur le schéma ci-dessus) ;

- et : " V ", le volume retenu exprimé en millions de mètres cubes et défini comme le volume qui est retenu par le barrage à la cote de retenue normale (Cf. « H » sur le schéma ci-dessus).
- ⇒ Selon les informations mentionnées dans le formulaire, il peut être nécessaire de classer la digue du plan d'eau en question. Ce classement prend la forme d'un Arrêté de Prescriptions Complémentaires fondé sur l'arrêté du <u>6 août 2018 fixant des prescriptions techniques</u> relatives à la sécurité des barrages.
- /!\ ATTENTION /!\: Le classement de la digue d'un plan d'eau implique de nombreuses obligations réglementaires relatives à la sécurité (Articles R.214-119 et suivants du code de l'environnement).

#### Champs du formulaire :

Champ	Valeur	Exemple	
Digue ***	Oui/Non	Oui	
A**	XX m	2,5 m	
H**	XX m	1,5 m	
C**	XX m	1,5 m	
D**	XX m	1 m	
H'**	XX m	2 m	
**	XX m	10 m	
r**	XX m	0,5 m	

## Exemples :



## ÉTAPE 7: USAGE(S) DU PLAN D'EAU

## Champs du formulaire :

Champ	Valeur	Exemple
Usage ***	<ul> <li>Loisirs: loisirs nautiques, agrément et paysage, baignade</li> <li>Pêche</li> <li>Chasse</li> <li>Défense incendie</li> <li>Rétention: retenue de laminage de crue, soutien d'étiage</li> <li>Irrigation: préciser le type de prélèvement, le volume et</li> <li>l'exploitant du prélèvement</li> <li>Autre: à préciser</li> <li>Pisciculture: conférer spécificités ci-dessous</li> </ul>	Loisirs, Pêche,Chasse

## /!\ Statut particulier de pisciculture /!\

### Définition :

### Article L431-6

Une pisciculture est, au sens du titre ler du livre II et du titre III du livre IV, une exploitation ayant pour objet l'élevage de poissons destinés à la consommation, au repeuplement, à l'ornement, à des fins expérimentales ou scientifiques ainsi qu'à la valorisation touristique. Dans ce dernier cas, la capture du poisson à l'aide de lignes est permise dans les plans d'eau.

### Réglementation :

- Article R.214–1 du code de l'environnement
  - 3.2.7.0. Piscicultures d'eau douce mentionnées à l'article L. 431-6 (D).
- ⇒ Selon les informations mentionnées dans le formulaire, il peut être nécessaire de régulariser l'activité de pisciculture selon les prescriptions fixées par l'arrêté du 1 er avril 2008.
- /!\ ATTENTION /!\ Si l'activité de pisciculture n'est pas dûment déclarée auprès de l'administration, aucune vente des poissons n'est possible.

## Champs du formulaire :

Champ	Valeur		Exemple		
Identité ou raison sociale et adresse de l'exploitant					
Nom_Pisciculteur**	Particulier : NOM Prénom Personne morale : Dénomination		DUPONT Jean EARL DUPONT Jean		
Identifiant_Pisciculteur**	Particulier : Da Personne mora	te de Naissance lle : N° SIRET	01/01/1900 111 111 111 00111		
Adresse_Pisciculteur**	XX Rue/Av./eto	c. XX XXX Commune	12 rue du déversoir 45 400 Fleury-les-Aubrais		
	Empla	cement de la piscicult	ure		
Bassin_versant **	Nom du cour secteur	s d'eau principal du	HUILLARD		
Cours_d'eau **	Nom du cour pisciculture e	s d'eau sur lequel la st implantée	La Poterie		
Carte (pièce jointe)**	Carte au 1/2 500 de l'enclos et de ses abords		La carte doit comprendre :  Ia surface  Ia désignation cadastrale  Ies limites  I'emplacement des dispositifs permanents de clôture		
Jus	stification du c	caractère régulier de l	a pisciculture		
Date de création**	Date de créat	ion	01/01/1900		
Num_Agrement **	Numéro d'agrément délivré par la Direction Départementale de Protection des Populations (DDPP) (ex-services vétérinaires)		FRXXXXXXXCE		
Justificatifs (pièces jointes)**	Pièces jointes mentionnées dans le formulaire		Arrêté d'autorisation		
Nature de l'élevage/de l'empoisonnement					
Type **	Salmonidés Cyprinidés	Carnassiers Autres	Salmonidés		
Espèces **	Espèces selor	ı le type défini	Truite		
Production annuelle (kg)**	Production annuelle ou Empoissonnement annuel		1500		
Mode de récolte**	Pêcherie Fosse de capture Filet Autre		Autre : pêche à la ligne		

## PARTIE II: Instruction des demandes

### Généralités

La demande de bénéfice d'antériorité est une procédure liée à la régularisation d'une installation, d'un ouvrage, d'une activité au titre de l'<u>article L.214-6 du code de l'environnement</u>. Ce dernier impose au propriétaire d'une installation, d'un ouvrage ou d'une activité ni déclaré, ni autorisé et postérieur à 1789, à fournir à l'autorité administrative compétente les informations prévues par l'article 41 du décret n°93-742 du 29 mars 1993, au plus tard le 31 décembre 2006. Au-delà de cette date ces informations peuvent être reçues et examinées par l'autorité administrative.

Afin d'accompagner les propriétaires de plan d'eau dans cette démarche, un formulaire de demande de bénéfice d'antériorité a été réalisé comprenant l'ensemble des informations nécessaires à l'autorité administrative pour instruire cette demande. Ce formulaire est disponible en <u>format papier</u> et en <u>format électronique</u>.

### Instruction

#### Délais d'instruction

o Formulaire papier: 2 mois

Formulaire électronique : 45 jours

## Doctrine départementale

L'instruction des demandes de bénéfice d'antériorité relatives aux plans d'eau est réalisée selon l'ensemble des rubriques de l'article R.214-1 du code de l'environnement susceptibles d'être concernées par l'installation. Vous trouverez l'ensemble des informations utiles à la compréhension du traitement de votre demande dans le document intitulé « DOCTRINE-45\_BA-Plans-eau.pdf » disponible sur le site de la préfecture.

## PARTIE III : Outils à disposition

## Cartographier sur « Démarches-simplifiées »



## Les différentes actions :

- Zoomer: + Dezoomer: -
- Se déplacer: Vérifier que les outils permettant de tracer une ligne, un point ou un polygone ne sont plus activés

  Obtenez le symbole suivant pour la souris
- Ajouter une zone : Cliquer sur l'icone « polygon tool » 

  Tracer une zone à l'aide de la souris 

  (Pour cela cliquer gauche à chaque angle de la zone puis cliquer droit une fois la zone tracée)
- Sélectionner la zone : Cliquer sur la zone
- Modifier la zone : Pour déplacer la zone cliquer-glisser à l'aide de la souris Pour déplacer les point de la zone cliquer sur la zone puis cliquerglisser les points a l'aide de la souris
- Supprimer une zone : Sélectionner la zone puis cliquer sur 🗓

## Résultat à obtenir :

Besoin d'aide 7 consulter les tutoriels video

Ajouter un fichier GPX ou KML

Parcourir... Aucun fichier sélectionné.

Bouzy-la-Forêt, Bouzy-la-Forêt



Sélections utilisateur

Une aire de surface 88399.8 m<sup>2</sup>

#### Parcelles cadastrales

Parcelle nº 0014 - Feuille 000 AD 1 - 19371 m<sup>2</sup>

Parcelle nº 0011 - Feuille 000 AD 1 - 4571 m2

Parcelle n° 0013 - Feuille 000 AD 1 -  $291771 \text{ m}^2$ 

Parcelle n° 0012 - Feuille 000 AD 1 - 3602 m2

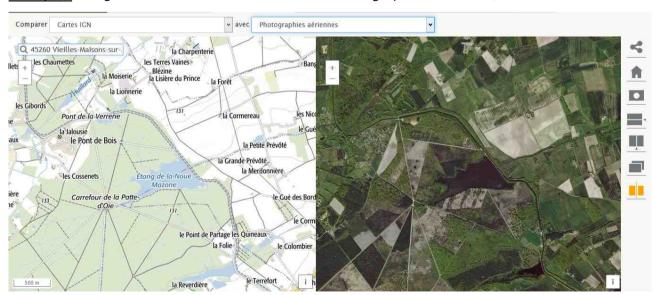
Parcelle n° 0057 - Feuille 000 0A 2 - 125135  $\mathrm{m}^2$ 

## Estimer l'année de création d'un plan d'eau

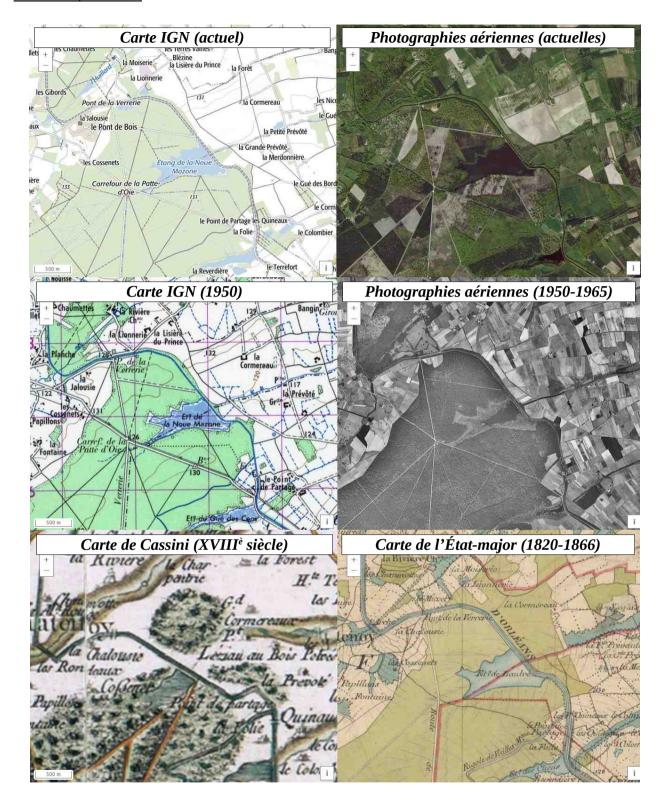
→ Se référer au site : https://remonterletemps.ign.fr/

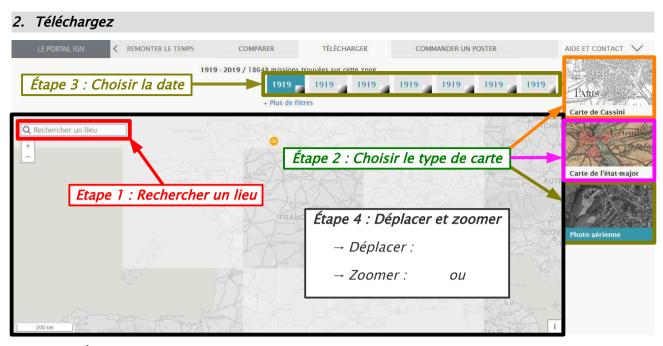


<u>Exemple</u>: Étang de la Noue Mazone (Carte IGN VS Photographies aériennes)

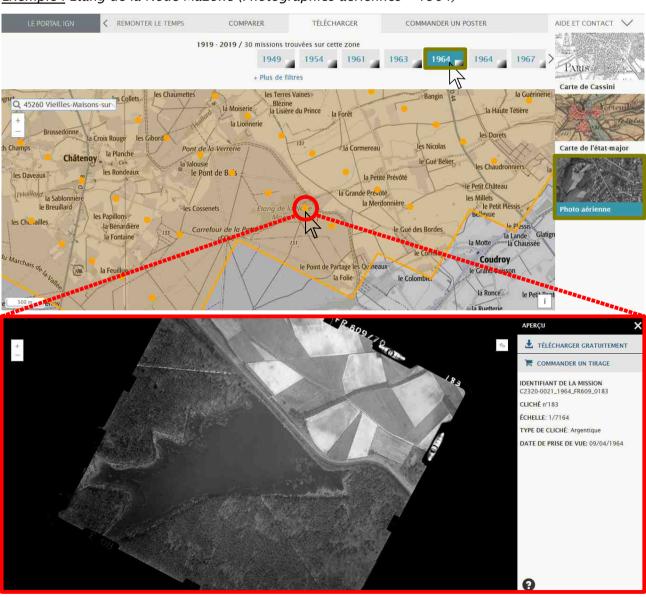


## Cartes disponibles :





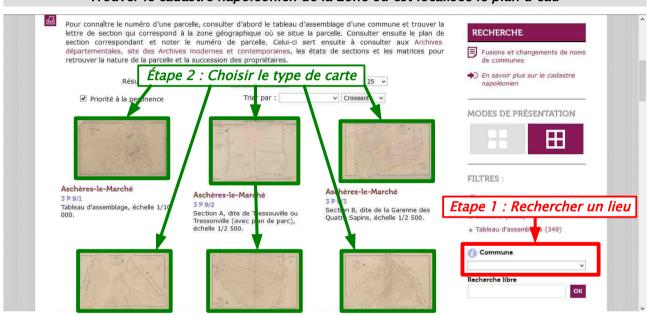
Exemple : Étang de la Noue Mazone (Photographies aériennes - 1964)



## → Se référer au site : https://consultation.archives-loiret.fr/e/Cadastre?from=0



## Trouver le cadastre napoléonien de la zone où est localisée le plan d'eau



Exemple : Châtenoy - Section E - Feuille 2 - dite de la Forest → Etang de la Noue Mazone



## Estimer la superficie du plan d'eau

→ Se référer au site : https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/photographies-aeriennes

